

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/071bis

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 29 | 29 | 25 |

Date de la Convocation

12/12/23

Date d’Affichage

26/12/23

Objet de la Délibération

Mise en conformité du groupe scolaire
la fontaine/ Demande de subvention
auprès de l’Etat.

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, DESCHAMPS.

Absents : Mme GARCIA, Mme DASSENOY, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE

M. SUC procuration à M. DAGUES BIE

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI

Mme VITRICE procuration à Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à Mme DEGEILH

Mme PERSYN procuration à Mme RANCHET

Secrétaire : Mme TRIAES

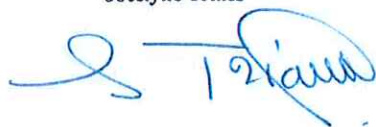
Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en conformité du groupe scolaire la Fontaine suite aux observations de la commission de sécurité.

Il présente l’estimatif global de l’opération qui s’élève à 270 240,00 € H.T. et propose de solliciter une subvention auprès de l’Etat sur les dispositifs DETR ou DSIL 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres présents :

- D’adopter ce projet dont le coût estimatif est de 270 240 € H.T.,
- De solliciter l’aide de l’état au taux le plus élevé possible sur les dispositifs DETR et DSIL, au titre de l’année 2024,
- Dit que cette opération sera financée par des subventions sollicitées auprès de l’Etat au taux de 40%, du Conseil Départemental au taux de 30%, et la part restant à la charge de la commune par autofinancement,
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

La secrétaire de séance
Jocelyne Triaes



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

